

Sainte-Thérèse, le 10 mai 2018

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant l'adresse des lots 1 453 636 et
4 624 763 ainsi que l'ancien lot 522 partie, à Laval
V/Réf. : E-18-280

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 27 avril dernier, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

Dossier 7430-13-01-01103

1. Lettre du 7 janvier 2005, 2 pages

Dossier 7450-13-01-00021

2. Certificat d'autorisation du 24 novembre 2005, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 5 janvier 2005, 6 pages
4. Rapport d'inspection du 17 septembre 2007, 7 pages
5. Rapport d'inspection du 21 septembre 2007, 2 pages
6. Rapport d'inspection du 2 octobre 2007, 2 pages
7. Rapport d'inspection du 27 novembre 2007, 3 pages
8. Rapport d'inspection du 29 septembre et 30 octobre 2009, 6 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (33 pages)



Ministère
de l'Environnement

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

Le 7 janvier 2005

Monsieur Abie Baker
Abtech Construction inc.
art. 53-54

N/Réf. : 7400-13-01-01130-00

Objet : Demande d'avis
Cours d'eau sur le lot 1 453 636 à Laval

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 7 octobre 2004 reçue le 12 octobre 2004, relativement à l'objet cité en rubrique.

Nous désirons d'abord vous aviser que selon les documents que vous nous avez fournis, nous avons pu déterminer qu'il y a bien un cours d'eau sur le lot 1 453 636, selon la définition que l'on retrouve dans le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2, r.1.0001). Toujours selon ce règlement, toute intervention dans un cours d'eau à débit intermittent ou régulier est assujettie à l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c.Q-2).


Ainsi, vous devez soumettre une demande de certificat d'autorisation au ministère pour le projet de relocalisation du cours d'eau dont vous faites mention dans votre lettre. Dans le cadre de l'analyse de la demande de certificat d'autorisation, le ministère de l'Environnement peut exiger tout renseignement, toute recherche ou toute étude supplémentaire dont il estime avoir besoin pour connaître les conséquences du projet sur l'environnement et juger de son acceptabilité.

Toutefois, nous jugeons important de vous aviser que la ville de Laval procède actuellement à l'élaboration d'un plan de gestion des cours d'eau intérieurs et des milieux humides afin d'identifier ceux qui doivent être conservés sur le territoire de la ville de Laval. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer sur l'acceptabilité de votre projet avant d'avoir pris connaissance de ce plan de gestion de la ville de Laval. Cependant, nous vous avisons que le ministère de l'Environnement privilégie la conservation des milieux naturels et que votre projet sera analysé en tenant compte de cette orientation.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec le soussigné au (450) 661-2008, poste 304.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

YM/



Yves Marquis, biologiste

ANALYSÉ PAR:  _____

RECOMMANDÉ PAR:  _____

Laval, le 24 novembre 2005

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Gestion de systèmes Crescendo inc.
1155, boul. René-Lévesque ouest, bur. 3100
Montréal (Québec)
A/T Pouliot Mercure S.E.N.C. H3B 3S6

N/Réf. : 7450-13-01-0002100
400278605

Objet : Déplacement d'une partie du tracé du cours d'eau #346 dans le cadre de l'implantation du bâtiment de Gestion de systèmes Crescendo inc., dans le quartier Chomedey à Laval

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 26 mai 2005, reçue le 26 mai 2005 et complétée le 10 novembre 2005, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Déplacement d'une partie du tracé du cours d'eau #346 sur le lot 1 453 536 du cadastre du Québec, dans le quartier Chomedey à Laval.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement signé le 26 mai 2005 par **53-54 et 23-24** 4 pages;
- Document d'avril 2005 préparé par la firme **23-24** intitulé « *Crescendo Properties Holdings-Évaluation environnementale du site-Lot vacant 1 453 636, Coin Saint-Martin et Montgolfier, Laval, Québec* », 13 pages, 7 annexes;

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-3-

N/Réf. : 7450-13-01-0002100
400278605

Le 24 novembre 2005

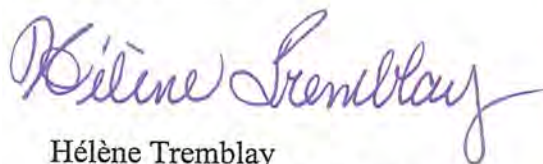
- Plan CV-1 du 16 mai 2005, révision du 13 octobre 2005, préparé par Les excavations Payette, intitulé « *Crescendo, rue Montgolfier, Laval : Drainage extérieur* »;
- Document du 18 octobre 2005 préparé par la firme 23-24 concernant une correction apportée aux espèces d'arbustes à planter, 4 pages;

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Hélène Tremblay
Directrice régionale par intérim

HT/YM

N/RÉFÉRENCE : 7450-13-01-0002100

DATE DE RÉDACTION : 5 janvier 2005

SAGIR N/INTERVENTION : 300260782

1. IDENTIFICATION		
DATE D'INSPECTION : 5 janvier 2005	Arrivée : 9h25	
INSPECTEUR : Francis Boulanger	Départ : 9h45	
ACCOMPAGNÉ DE : -		
LIEU INSPECTÉ Lot 1453636, situé à l'intersection de la rue Montgolfier et du Blv. St-Martin.	ADRESSE POSTALE (si différente) Gestion de systèmes Crescendo inc. 1155, boul. René-Lévesque Ouest, bur 3100 Montréal (Qué) H3B 3S6	
PLAIGNANT(E) : N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Rencontré : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :		
NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
-		
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :		
PHOTO(S) <input checked="" type="checkbox"/> Nombre :2 CROQUIS <input type="checkbox"/> PLAN(S) <input type="checkbox"/> CARTE(S) <input checked="" type="checkbox"/>		
AUTRE(S) ANNEXE(S) : <input type="checkbox"/>		
1.		
BUT(S) :	Suivi du certificat d'autorisation accordé pour le déplacement du cours d'eau #346 pour la construction d'un bâtiment sur le lot 1453636. Vérification de l'état du site.	

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7450-13-01-0002100

DATE DE RÉDACTION : 5 janvier 2005

SAGIR N/INTERVENTION : 300260782

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Dans le cadre du suivi de ce certificat d'autorisation, une inspection avait été prévue au mois de novembre mais n'a pu être réalisée, la présente inspection a donc été réalisée afin de constater l'état d'avancement des travaux.

Sur place, le terrain était difficile d'accès au moment de l'inspection étant donné qu'un bordage de neige bloquait l'accès au terrain pour les voitures et limitait les possibilités de stationnement à proximité. Le site fut donc observé depuis l'autre côté de la rue Montgolfier et deux photos furent prises.

Les fondations de l'édifice étaient terminées au moment de l'inspection. Le chantier était toujours fermé mais des roulottes et de la machinerie étaient en place.

3. CONCLUSION

La quantité de neige au sol ne permettait pas d'effectuer une vérification de l'ensemble des points exigés dans le certificat d'autorisation. Cependant, nous prenons bonne note que les travaux sont commencés.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande d'effectuer la seconde inspection de conformité tel que prévu au printemps 2006.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7450-13-01-0002100

DATE DE RÉDACTION : 5 janvier 2005

SAGIR N/INTERVENTION : 300260782

5. IDENTIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Francis Boulanger*

Francis Boulanger

5 janvier 2005

VÉRIFIÉ PAR : *Jean Brazeau*

J. Brazeau

06-01-06

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

D'accord.

Nom : Crescendo Inc.

Municipalité : Laval, Chomedey

Date : 5 janvier 2005

N/D : 7450-13-01-0002100

Photo # : 1

Réf. Photo : DSCN2694.JPG

Note : Vue d'ensemble du site depuis la
rue Montgolfier.

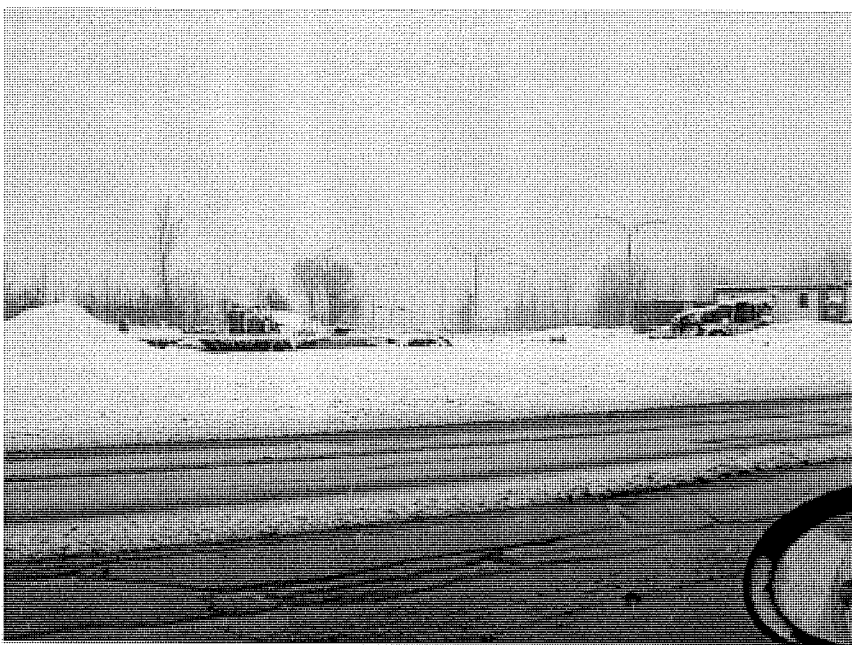


Photo # : 2

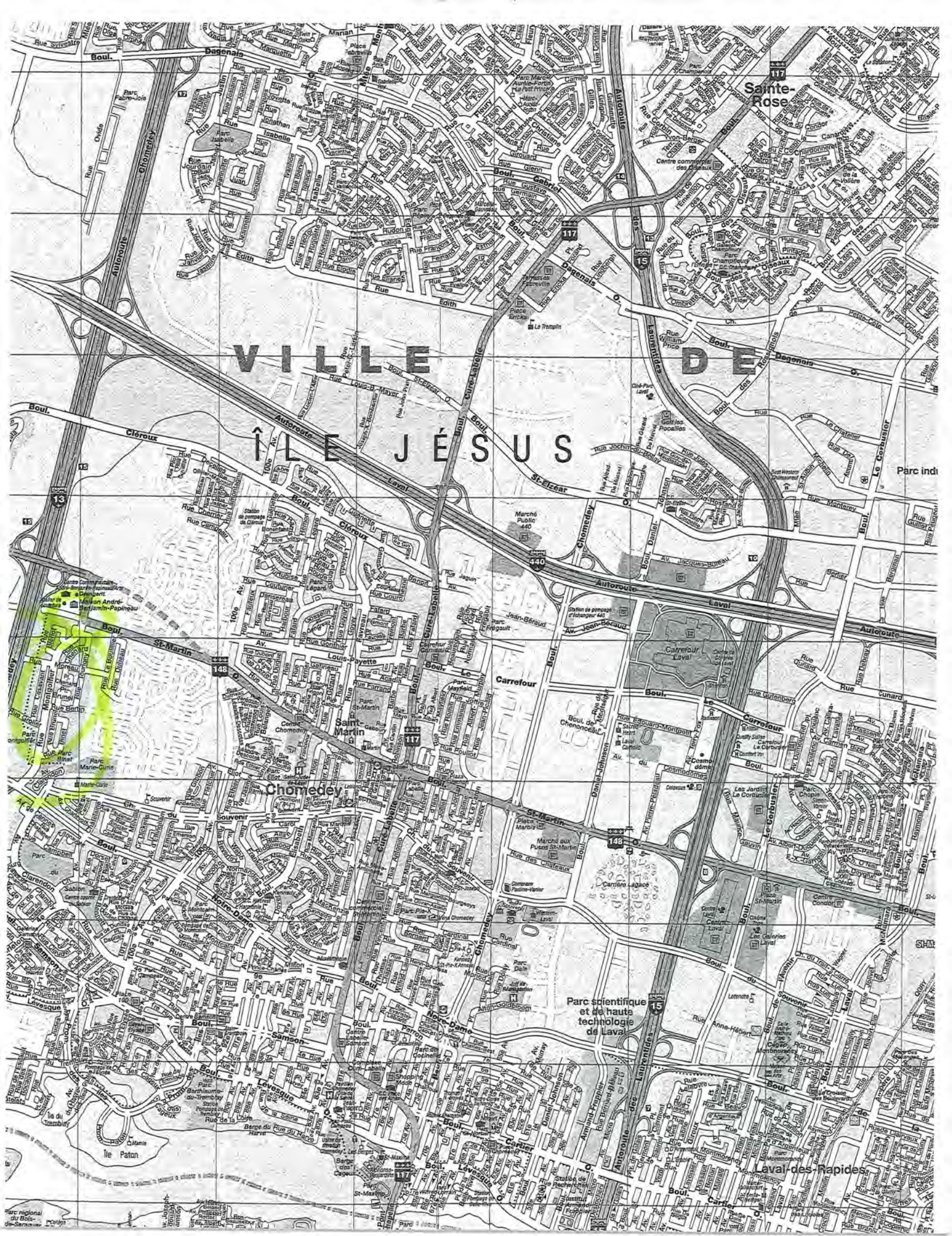
Réf. Photo : DSCN2695.JPG

Note : Idem

Photo # :

Réf. Photo : -

Photographié par : Francis Boulanger



VILLE DE LAVAL

ÎLE JÉSUS

Sainte-Rose

Chomedey

Parc scientifique et de hautes technologies de Laval

Laval-des-Rapides

Parc régional du Bois-de-Serpent

8244-05-7015-6-000-0000



Terrain lot : 145 3636

MDDEP					
7.4	5.0	1.3	0.1		
0.0	0.2	1.0	0.0		

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7450-13-01-0002100
Numéro intervention SAGO : 300260786

DATE DE RÉDACTION : 17 septembre 2007

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 12 septembre 2007

INSPECTEUR : Safa Boujjida

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

Cours d'eau #346 (terrain de Systèmes de
gestion Crescendo inc.)

ADRESSE POSTALE (si différente)

1600 Mongolfier, Laval

PLAIGNANT(E) : N/A () Rencontré oui () non ()

NOM / ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

Non

NOM / FONCTION

TÉLÉPHONE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : Oui

PHOTO(S) (X) Nombre : CROQUIS PLAN(S) () CARTE(S) ()
(14) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

- 1.
- 2.

BUT(S) : Inspection de conformité relativement au C.A. émis le 24 novembre 2005
pour le déplacement d'une partie du cours d'eau # 346.

RAPPORT D'INSPECTION
(SUITE)

N/RÉFÉRENCE : 7450-13-01-0002100

DATE DE RÉDACTION : 17 septembre 2007

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Vérifier que les espèces végétales soit plantées conformément (en nombre et espèces) au plan soumis avec la demande de C.A.

Sur le «plan de plantation» daté du 7 septembre 2005, l'aménagement du nouveau tracé est divisée en trois zone (A, B et C) représentant les 3 zones inventoriées de l'ancien cours d'eau.

Chaque zone a sa coupe transversale sur laquelle apparaissent les différentes strates de végétation avec les espèces qui y seront plantées et leurs nombres en %.

Sur le terrain, il était difficile d'évaluer le pourcentage de chaque espèce d'herbacés. Ces derniers étaient soit très diversifiés et très denses (notamment dans la zone A), soit dispersés en faible occurrence sur les berges (zone B et C) et moins diversifiés.

On ne connaît pas l'âge des arbres et arbustes qui devaient être plantés mais ils sont pratiquement absents sur les rives. Il y a un frêne dans la zone A et quelques pousses d'arbustes dans la zone B et C sur la rive du côté de l'entreprise.

Portrait général de chaque Zone :

Zone A : c'est la zone la plus garnie. Les plantes aquatiques et les herbacés sont nombreux et diverses. Une partie des talus vers la zone B est cependant dénudées. Les arbres (quelques jeunes frênes) et arbustes sont peu nombreux et loin de la zone de plantation (10 m de la rive).

Zone B : c'est une zone où la strate herbacée est absente par endroit surtout sur la rive Sud. Les plantes aquatiques sont absentes sur la moitié de la zone B, la partie adjacente à la zone C.

Zone C : la strate herbacée et les plantes aquatiques compte à peine quelques individus. La végétation est surtout visible en haut de talus.

3. CONCLUSION

De façon générale, plusieurs espèces herbacées prévues aux plans de plantation étaient présentes. Cependant, je ne crois pas que le succès de la plantation a fait l'objet d'un suivi de la part du requérant.

Pour respecter les plans de plantation du C.A., il faudrait ensemercer ou planter les diverses espèces d'herbacée prévues au plan en quantité suffisante pour obtenir un bon pourcentage de recouvrement sur les parties dénudées des berges. Il faudrait également reprendre la plantation des plantes aquatiques dans les B et C. La conformité selon les plans de la strate arbustives et arborescente devrait être revue.

Puisque le résultat de la plantation sur le terrain n'est pas conforme aux plans intégrés au C.A., il y a manquement à l'article 123.1 de la LQE.

4. RECOMMANDATION(S)

Une nouvelle inspection est nécessaire pour mesurer la conformité des bandes riveraines et rencontrer M. 53-54 au sujet de la plantation.

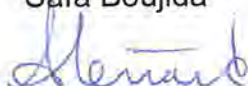
5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Safa Boujida

DATE

18 septembre 07

- VÉRIFIÉ PAR :



2007-09-19

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Lieu : Cours d'eau #346 – Gestion de systèmes Crescendo inc.
1600 rue Mongolfier, Laval

N/D : 7450-13-01-0002100

Date : 12 septembre 2007

Photographié par : Safa Boujida

Photo # 1:

Référence Photo : 033.JPG

Note : Vue d'ensemble de la zone A et
une partie de la zone B.

On perçoit le manque d'herbacés et
l'absence des strates arbustives et
arborescentes sur les berges.



Photo # 2:

Référence Photo : 021.JPG

Note : une section de la zone B.

Talus dénudés.

Photo # 3 :

Référence Photo : 022.JPG

Note : Vue d'ensemble de la zone B et C.
On voit le lit du ruisseau qui ne compte
pas beaucoup de plantes aquatiques et les
berges dénudées de plantes herbacées.



Signature :

Date :

Page 1 de 6

Photo # 4:

Référence Photo : 037.JPG

Note : zone B et C.

Il n'y a pas d'arbres et presque pas d'arbustes (quelque Sumac Vinaigrier) à l'extrémité de la berge nord du côté de l'entreprise tel que prévu aux plans de plantation.



Photo # 5:

Référence Photo : 071.JPG

Note : zone A.

La rive nord compte un seul arbre (frêne).

Photo # 6 :

Référence Photo : 020.JPG

Note : il n'y a pas de strate arbustive et arborescente sur la rive nord.



Photo # 7:

Référence Photo : 077.JPG

Note : la strate d'herbacés et de plantes aquatiques de la zone A a connue une bonne croissance.



Frêne sp.

Photo # 8:

Référence Photo : Pano 074-075.JPG

Note : rive sud du cours d'eau de la zone A.

La strate arbustive et arborescente de la rive sud du cours d'eau (zone A) devrait se situer à 10 m de la rive ce qui ne semble pas être le cas. Toutefois, on perçoit quelques 8 jeunes frênes plus loin (espèce prévu au plan mais ça m'étonnerai que se soit le résultat de la plantation prévue au certificat d'autorisation.

Photo # 9 :

Référence Photo : 055.JPG

Note : section de la zone B dépourvue de plantes aquatiques.



Photo # 10:

Référence Photo : pano 057-060.JPG

Note : rive sud de la zone B.
La strate d'herbacés est
inexistante.



Photo # 11:

Référence Photo : 041.JPG

Note : rive sud de la zone C.
Les plantes aquatiques et herbacées n'ont
pas poussées.

Photo # 12:

Référence Photo : 049.JPG
Note : rive nord de la zone C.
Manque de végétation
herbacée, arbustive et
arborescente.



Photo # 13:

Référence Photo : 050.JPG
Note : Zone C.
Pas de végétation aquatique.

Photo # 14:
Référence Photo : 053.JPG
Note : Zone C.
Berge de la rive sud dénudée



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7450-13-01-0002100
Numéro intervention SAGO : 300387007

DATE DE RÉDACTION : 21 septembre 07

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 21 septembre 07

INSPECTEUR : Safa Boujida

ACCOMPAGNÉ DE : M. Luc Brisson

LIEU INSPECTÉ
Ruisseau # 346

ADRESSE POSTALE (si différente)
1600 Montgolfier, Laval

PLAIGNANT(E) : N/A () Rencontré oui () non ()

NOM / ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION

TÉLÉPHONE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) Nombre : CROQUIS PLAN(S) () CARTE(S) ()
() () ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

- 1.
- 2.

BUT(S) : Inspection de conformité au C.A. émis le 24 novembre 2005 pour le déplacement d'une partie du cours d'eau #346.

**RAPPORT D'INSPECTION
(SUITE)**

N/RÉFÉRENCE : 7450-13-01-0002100

DATE DE RÉDACTION : 21 septembre 07

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Suite à la première inspection concernant la conformité de la plantation prévue au C.A. selon le plan autorisé (050848A-2), il fallait vérifier la conformité des bandes riveraines (largeur) avant de demander des correctifs concernant la plantation. Je suis donc retourné sur les lieux accompagnée de Luc Brisson pour mesurer ces bandes.

Le ruisseau n'a pas été aménagé (pente/hauteur de talus...) selon les coupes autorisées sur les plans de plantation. La bande riveraine n'a donc pas été mesurée à partir du haut de talus mais plutôt à partir de la ligne des hautes eaux approx. Les mesures obtenues sont conformes (> ou = à 10m).

Après cette 2^{ème} inspection, il semble plus probable que la végétation actuelle du nouveau tracé du ruisseau #346 soit le résultat d'une colonisation naturelle plutôt que celui d'une plantation lacunaire et sans suivi. Cela expliquerait l'absence des strates arbustive, arborescente devant longer les rives ainsi que les grandes sections dénudées des talus et du lit des zones B et C.

3. CONCLUSION

Il n'y a pas eu de plantation effectuée conformément au plan de plantation autorisé avec le C.A., il s'agit donc d'un non-respect de l'article 123.1 de la LQE.

La plantation ne pourra pas être réalisée suivant le profilage transversal du ruisseau illustré au plan autorisé (coupe A, B et C). Néanmoins la plantation devra être réalisée comme prévu au C.A. et conformément **en nombre et espèces** au plan soumis avec la demande.

4. RECOMMANDATION(S)

Communiquer avec le responsable désigné sur le C.A., M. Miguel Riano pour prendre une entente concernant la réalisation de la plantation avant de considérer l'envoi d'un avis d'infraction pour non-respect des conditions de C.A.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Safa Boujida



DATE

24 septembre 07

- VÉRIFIÉ PAR : André Ménard



2007-09-24

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7450-13-01-0002100
Numéro intervention SAGO : 300387031

DATE DE RÉDACTION : 2 octobre 2007

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 28 septembre 2007

INSPECTEUR : Safa Boujida

ACCOMPAGNÉ DE : Luc Brisson

LIEU INSPECTÉ

Gestion de systèmes Crescendo inc.
Cours d'eau # 346

ADRESSE POSTALE (si différente)

1600 Montgolfier, Laval

PLAIGNANT(E) : N/A () Rencontré oui () non ()

NOM / ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

art. 53-54

NOM / FONCTION

TÉLÉPHONE

Chargé de projet

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) Nombre : CROQUIS PLAN(S) () CARTE(S) ()
() () ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

- 1.
- 2.

BUT(S) : Rencontrer l'art. 53-54 dans le but de prendre une entente pour effectuer la plantation entourant le cours d'eau #346 prévue au certificat d'autorisation émis le 24 novembre 2005 à « Gestion de systèmes Crescendo inc. ».

RAPPORT D'INSPECTION
(SUITE)

N/RÉFÉRENCE : 7450-13-01-0002100

DATE DE RÉDACTION : 2 octobre 2007

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Luc Brisson et moi-même avons rencontré M. _____ dans son bureau.

J'explique à M. 53-54 que d'après les 2 inspections effectuées dernièrement concernant la conformité de la plantation prévue au C.A. en question, il n'y a pas eu de plantation ou du moins pas celle prévue aux plans autorisés.

Il m'explique que la cie d'aménagement paysagiste engagée par Gestion de systèmes Crescendo inc. s'est occupée de la pose de gazon au pourtour du bâtiment et l'ensemencement de la partie dénudée entre le gazon et le haut du talus du ruisseau toujours du côté de l'entreprise. Cette section ensemencée constitue la partie plate de la bande riveraine du côté du bâtiment. Cependant, l'entreprise n'a pas mandaté un tiers précisément pour réaliser la plantation prévue aux plans de plantation autorisés. M. // no nous explique qu'il croyait que le contracteur «Construction première inc», engagé entre autres pour l'aménagement du nouveau tracé du ruisseau, devait s'occuper de la plantation et ne s'en est pas soucié outre mesure.

M. 53-54 veut corriger la situation et se renseignera au près du art. 23-24 (auteur des plans de plantation) sur la manière dont la plantation pourra être effectuée en conformité avec la quantité et la diversité des espèces prévues dans les différentes strates sur les plans autorisés. Puisque les plans autorisés ne tiennent pas compte du profil réel du nouveau tracé du cours d'eau # 346 (pente/hauteur des talus, configuration des strates de végétation), M. 53-54 demandera au groupe 23-24 de quelle façon la plantation sera réalisée pour être le plus conforme possible à ce qui a été autorisé.

Il est également peu probable que la plantation ait lieu cette année en raison du cours délai avant la fin de la période de plantation.

3. CONCLUSION

M. _____ s'est engagé à prendre les mesures nécessaires pour voir à la réalisation de la plantation d'ici le printemps 2008.

4. RECOMMANDATION(S)

L'entente conclue est qu'une lettre résumant la situation sera envoyée à Gestion de systèmes Crescendo inc. et la personne ressource désignée par l'entreprise, M. 53-54, répondra à notre lettre sous forme d'engagement que d'ici le printemps 2008, la plantation sera réalisée conformément au nombre et aux espèces végétales prévus aux plans autorisés avec le certificat d'autorisation.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR :	Safa Boujida		DATE 2 octobre 2007
- VÉRIFIÉ PAR :	André Ménard		2007-10-02

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

OK

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (région 13)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7450-13-01-
0002100

DATE DE RÉDACTION : 07/ 12/ 12
an mois jour

N/INTERVENTION SAGO: 300403310

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 07/ 11/ 27 Arrivée :
an mois jour H M

INSPECTEUR : Safa Boujida Départ :
H M

ACCOMPAGNÉ DE : André Ménard

LIEU INSPECTÉ ADRESSE POSTALE (si différente)

Cours d'eau #346 (terrain de Systèmes de gestion Crescendo inc.)
Gestion de systèmes Crescendo inc.
1600, rue Montgolfier
Laval (Québec) H7T 0A2

PLAIGNANT(E) : N/A Rencontré : oui non

NOM ADRESSE TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM FONCTION TÉLÉPHONE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) :

PHOTO(S) : CROQUIS : PLAN(S) : CARTE(S) :

ÉCHANTILLONS : Eau Air Sol MD MDR

Autre, préciser :

BUT(S) : Mesurer la longueur de la section relocalisée du cours d'eau # 346

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

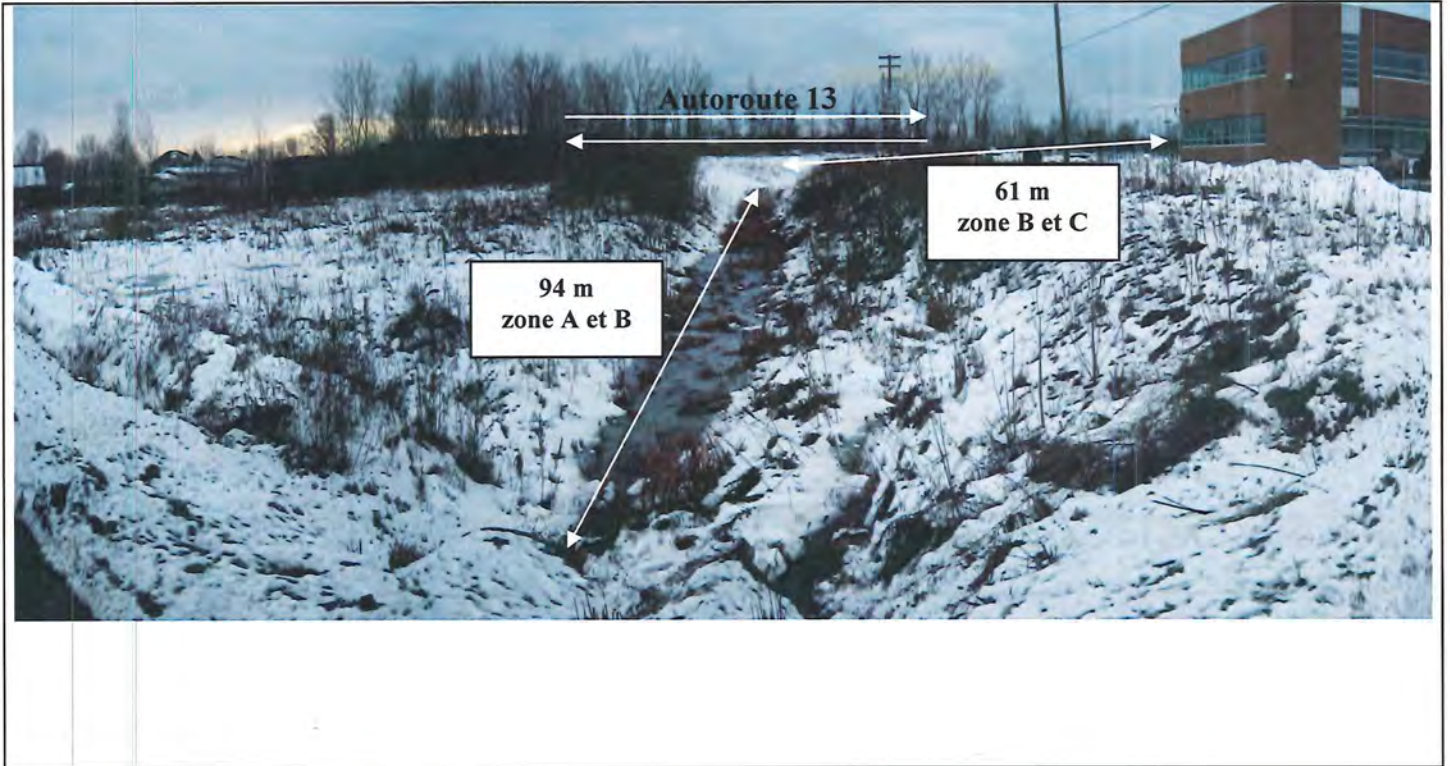
Nous avons mesuré la longueur totale de la section relocalisée du cours d'eau # 346 afin de produire les calculs nécessaires pour déterminer le nombre exact de spécimens à planter pour chacune des espèces mentionnées au plan de plantation autorisé (C.A. émis le 24 novembre 2005).

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7450-13-01-0002100
N/INTERVENTION SAGO: 300403310

DATE DE RÉDACTION :

07 / 12 / 12
an mois jour



3. CONCLUSION

La longueur totale du tronçon relocalisé est de 155 m.

4. RECOMMANDATION(S)

Fermer le dossier

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Safa Boujida*

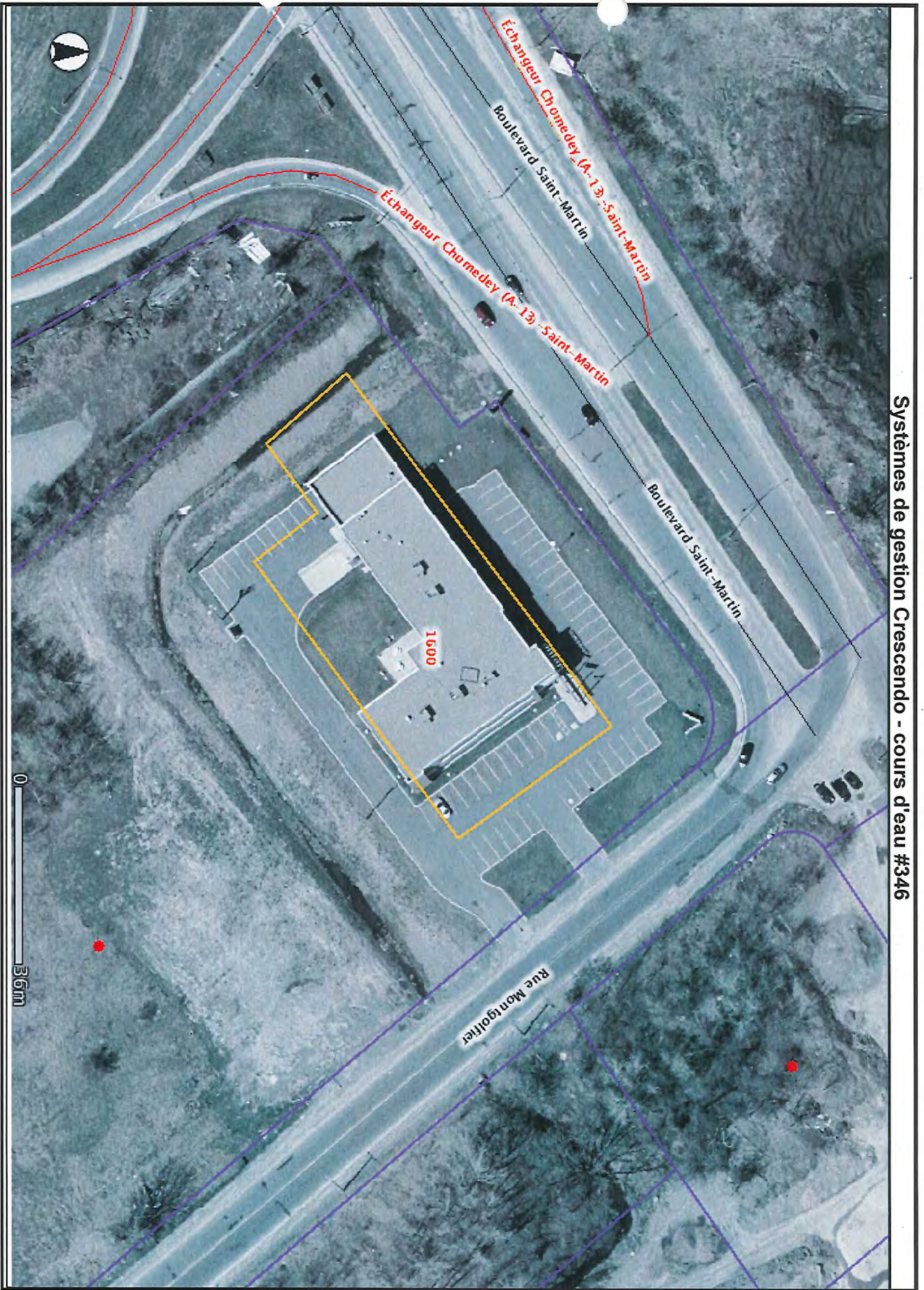
07 / 12 / 12

an mois jour

VÉRIFIÉ PAR : *André Ménard*

07 / 12 / 17
an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (Laval)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7450-13-01-0002100
N/INTERVENTION SAGO: 300479566,
300479571

DATE DE RÉDACTION : 09/ 02/ 10
an mois jour

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 08/ 09/ 29 Arrivée :
08/ 10/ 30
an mois jour H M
INSPECTEUR : Safa Boujida Départ : H M

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

Cours d'eau #346 situé sur le lot# 1 453 636
à l'angle du boul. St-Martin et de la rue
Montgolfier (terrain de Systèmes de gestion
Crescendo inc.).

ADRESSE POSTALE (si différente)

Gestion de systèmes Crescendo inc.
1600, rue Montgolfier
Laval (Québec) H7T 0A2

PLAIGNANT(E) : N/A Rencontré : oui non

NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
-----	---------	-----------

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
53-54	Support technique et gestion de projet. Représentant au dossier.	(450)973-8029

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) :

PHOTO(S) : CROQUIS : PLAN(S) : CARTE(S) :

ÉCHANTILLONS : Eau Air Sol MD MDR

Autre, préciser :

**BUT(S) : Vérifier si la plantation prévue au C.A. émis le 24 novembre 2005 pour la
relocalisation d'une section du cours d'eau # 346 a été effectuée .**

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Contexte

Dans ce dossier, aucune étape de la plantation prévue au C.A. (novembre 2005) n'a été effectuée avant l'automne 2008 (octobre).

Un premier engagement « post C.A. » concernant la plantation nous a été transmis le 11 octobre 2007. Dans cet engagement, Crescendo s'engage à effectuer la plantation conformément au plan de

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7450-13-01-0002100
N/INTERVENTION SAGO: 300479566,
300479571

DATE DE RÉDACTION : 09/ 02/ 10
an mois jour

plantation autorisé et ce dès le printemps 2008. Considérant, à ce moment là, qu'il était trop tard pour procéder à cette plantation en plein mois d'octobre (survie des plants mis en cause).

Inspection du 29 septembre 2008

Une rencontre avec M.53-54 était prévue vers 16h afin de vérifier la conformité de la plantation effectuée au printemps 2008.

Arrivée sur les lieux, je constate que rien n'a encore été fait au niveau de la plantation. Je rencontre M. à ce sujet. Ce dernier s'exprime difficilement en français et a du mal à m'expliquer pourquoi la plantation n'a pas été effectuée au printemps 2008. Notre rencontre dure ~3 heures considérant les difficultés de compréhension et de communication.

Après plusieurs échanges, je comprends des explications de M. que la compagnie Crescendo voulait procéder à la plantation comme prévue (C.A. + engagement oct. 07) mais que suite aux différentes soumissions obtenues et qui se sont avérées dispendieuses, elle n'avait plus l'intention de procéder à la plantation exigée considérant l'investissement trop important.

J'explique à M. qu'il s'agit d'un non respect d'une des conditions d'émission du C.A. (plantation sur les rives de la section relocalisée du cours d'eau ; 123.1) et qu'étant donné que nous avons accordé plusieurs délais à l'entreprise sans résultats concluant, nous allons devoir transmettre ce dossier au service des enquêtes.

M. ajoute que Crescendo serait prêt à effectuer une partie de la plantation et non la totalité en terme de quantité de plants et d'espèces à planter. Je lui réponds qu'on ne peut changer ce qui est entendu et autorisé par un certificat d'autorisation. M. ajoute que Crescendo est prêt à subir les conséquences d'un non respect de C.A. mais pas à investir les montants présentés aux soumissions obtenues pour la quantité et le nombre d'espèces exigés dans le cadre de cette plantation.

A la fin de notre entretien, M. et moi-même convenons ensemble de l'entente suivante et qui devra nous être transmise par écrit le plus tôt possible:

- Plantation complète des arbres et arbustes (min. 1m d'hauteur) prévus au C.A. d'ici le 30 octobre 2008.
- Plantation des herbacés, espèces aquatiques, fougères et vignes prévues au C.A. sur les surfaces dénudés seulement au printemps 2009 (avant le 30 juin).

Inspection du 30 octobre 2008

Quelques plants d'arbres et arbustes sont présents sur la rive nord adjacente au bâtiment de Crescendo. Cependant, le nombre d'individu semble insuffisant et les plans d'arbre ne mesuré pas 1 mètre. Seulement deux espèces identifiées : le peuplier faux tremble et le cornouiller stolonifère (arbuste). 6 espèces d'arbres (92 plans) et 7 espèces d'arbustes (~1718 plants) sont prévus au plan de plantation.

Il est difficile d'aller vérifier si des arbres et arbustes ont été plantés sur la rive sud opposée au bâtiment (accès difficile et végétation naturelle dense). J'ai pu me déplacer sur le bas du talus de la rive sud mais je n'ai pas aperçu de plants récemment mis en terre. La section de cette rive qui forme un angle de 90° (plan : section B) vers le nord, présente un talus très abrupt et est demeurée dénudée malgré la colonisation par une végétation naturelle des sections adjacentes. explique qu'il est inutile d'y ajouter de la terre végétale car elle ne tiendra pas vu l'angle du talus.

M. est venu me retrouver sur le terrain et me confirme qu'il y a eu plantation sur la rive sud également et que le nombre d'individus et d'espèces d'arbres et arbustes à planter fût respecté. Je lui fait part de mes observations (plantation inachevée et inadéquate) et lui demande de me transmettre la facture des plants d'arbres et d'arbustes commandés pour cette plantation (1^{ère} étape – voir lettre

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7450-13-01-0002100
N/INTERVENTION SAGO: 300479566,
300479571

DATE DE RÉDACTION :

09/ 02/ 10
an mois jour

du 1^{er} octobre 2008 signé par Costa Mandilaras, président) à l'appui de ses affirmations.

3. CONCLUSION

Cette première phase de plantation (arbres et arbustes seulement) a été entamée en octobre 2008 mais n'a pas été effectuée conformément (quantité et diversité) au plan autorisé : non respect des conditions de C.A. ; 123.1 de la LQE.

La «facture» des plants ayant servis à cette plantation (transmise par fax le 30 octobre 08) n'est pas très explicite (pas de hauteur de plants) et présente des quantités d'arbustes inférieures à ce qui était prévu.

4. RECOMMANDATION(S)

Prévoir une inspection au printemps (juin 2009) pour vérifier si les 2 étapes de plantation (voir lettre de Crescendo datée du 1^{er} octobre 2008) ont été finalisées.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Safa Boujida*

09/ 02/ 11

VÉRIFIÉ PAR : *André Ménard*

an mois jour
09 02 11
an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Lieu : Cours d'eau #346 situé sur le lot# 1 453 636 à l'angle
du boul. St-Martin et de la rue Montgolfier (Syst. Crescendo).

N/D : 7450-13-01-0002100

Date : 30 octobre 2008

Photographié par : Safa Boujida

Photo # 1:

Référence Photo : IMG_1967.jpg

Note : Vue sur l'arrière cour du bâtiment
de Système de gestion Crescendo.

Environ 90% de la végétation présente
sur les rives (surtout rive est) est issue
d'une colonisation naturelle.

Sur la rive est (côté bâtiment), quelques
plants de cornouiller stolonifère et de
peuplier faux tremble ont été plantés en
haut de talus.

La rive côté ouest (aut. 13) n'a pas été
revégétalisée. 53-54 soutient que le
talus est trop abrupt pour retenir de la
terre végétale et permettre une plantation
viable en plus d'être difficile d'accès.

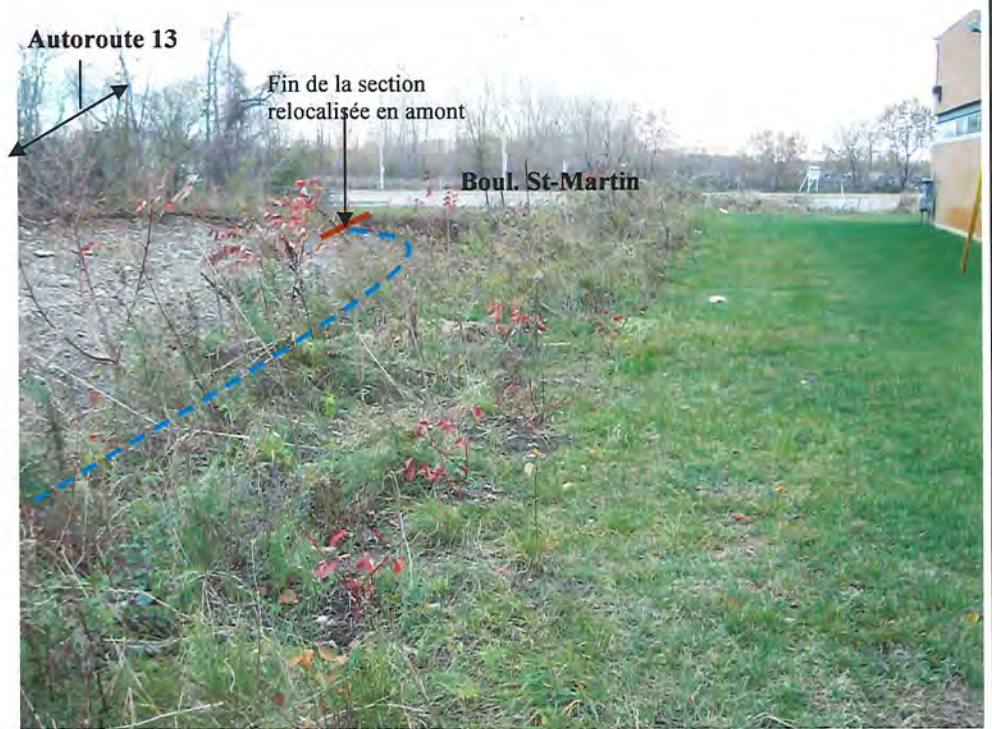


Photo # 2:

Référence Photo : IMG_1968.jpg

Note : vue en direction sud à partir de
l'arrière court (partie nord-sud de la section
relocalisée du cours #346).

Quelques plants de cornouiller stolonifère
et de peuplier faux tremble plantés en haut
de talus.

Signature :

Date :

11 février 09

Page 1 de 3

Photo # 3 :

Référence Photo : IMG_1969.jpg

Note : vue macro sur un plant de peuplier faux tremble (~ 40 cm).



Photo # 4:

Référence Photo : IMG_1970.jpg

Note : vue en direction de la rue Montgolfier, partie est/ouest de la section du cours d'eau relocalisée.

Quelques plants de cornouiller stolonifère et de peuplier faux tremble plantés en haut de talus.

Photo # 5 :

Référence Photo : IMG_1971.jpg

Note : zoom sur la vue précédente.



Signature :

Date :

11 février 09

Nom : Cours d'eau #346 situé sur le lot# 1 453 636 à l'angle du boul. St-Martin et de la rue Montgolfier (Syst. Crescendo).

N/D: 7450-13-01-0002100

Date : 30 octobre 2008

Photo # : 6

Note :



Référence photo : Pano_1664-66.jpg

Safa Boiside 5711 Av. 03